
Toutes Dernières Nouvelles...
de l'AMOQ



Toutes
Dernières
Nouvelles

Afficher ou copier la ou les pages suivantes à l'intention des médecins de famille de votre service, département, UMF, GMF, Clinique ou CLSC
2 pages incluant celle-ci

825, boulevard Lebourgneuf, bureau 309 - Québec (Québec) G2J 0B9
☎ (581) 981-8883 / 📠 (581) 981-8884
www.amoq.ca - amoq@amoq.ca

Toutes Dernières Nouvelles... de l'AMQ

Jeudi 18 avril 2024

FIN ANNONCÉE DE L'ENTENTE SUR L'ACCESSIBILITÉ (LETTRE D'ENTENTE 368)

Au cours d'échanges récents, les représentants du gouvernement, invoquant entre autres le déficit budgétaire, ont annoncé à la FMOQ qu'ils n'entendaient pas prolonger au-delà du 31 mai 2024 la Lettre d'entente 368 en lien avec l'inscription collective.

Cette décision du gouvernement signifierait la fin des mesures suivantes :

- Inscription collective (GAP)
- Accès 36 et 72 heures
- Supplément de 8% aux médecins travaillant en 2^e ligne
- Supplément pour les visites en GMF A-R

Malgré l'annonce qui lui a été faite, la FMOQ tend la main au gouvernement pour qu'il revoie sa position et qu'il prolonge la Lettre d'entente 368 jusqu'à la conclusion d'un nouvel Accord-cadre.

Pour la FMOQ et l'AMQ, cette nouvelle constitue une immense déception.

Lorsqu'elles avaient convenu de la Lettre d'entente 368 en 2022, l'objectif des parties était de mettre sur pied une formule d'inscription inédite de prise en charge. Une formule transitoire à partir de laquelle, à terme, elles pourraient ensemble implanter un nouveau modèle d'organisation et de nouvelles formules de rémunération.

Un appel à la raison et à la négociation

S'il maintient sa décision, le gouvernement de la CAQ sera à la source d'un recul important pour l'accès aux soins de première ligne au Québec. Pour cette raison, la FMOQ l'invite à revoir dès maintenant sa position et à ne pas mettre fin à la Lettre d'entente 368 jusqu'à l'établissement des nouveaux modes d'organisation et de rémunération.

Que pourront faire les médecins de famille à partir du 1^{er} juin 2024

Si le gouvernement persiste à maintenir sa décision de ne pas prolonger la Lettre d'entente 368 permettant l'inscription collective, des choix devront être faits. La Fédération et l'association n'ont pas de recommandation particulière à faire à leurs membres à l'égard de cette navrante situation.

Elles peuvent cependant vous indiquer les options qui s'offrent à vous :

- Continuer à offrir des services aux patients qui faisaient l'objet d'une inscription collective, mais sans le financement qui l'accompagnait ;
- Suivant une dérogation au programme GMF, communiquer avec votre DRMG afin de réaffecter les plages offertes en inscription collective en plages se rattachant à la mesure 8.4 du programme GMF ;

- Faire basculer l'offre de plages GAP en lien avec l'inscription collective et les intégrer à une offre GMF-Accès réseau ;
- Inscrire individuellement des patients autrefois inscrits collectivement, avec les forfaits qui y sont rattachés, de façon partielle ou en totalité ;
- Ne plus offrir de plages GAP et en informer le DRMG.

Nous vous invitons à lire la communication envoyée le 17 avril 2024 par la FMOQ pour accéder à l'information complète et à la section questions et réponses.

Conclusion

La Fédération a déjà indiqué au gouvernement qu'il commettrait une erreur selon elle s'il maintenait sa décision initiale de mettre fin à la Lettre d'entente relative à l'inscription collective.

Comme elle le fait toujours, elle tentera de le convaincre de privilégier plutôt la voie d'une saine collaboration et de convenir de modalités de transition. En attendant, la FMOQ et l'association savent que ses membres continueront à offrir le meilleur accès possible à la population.

À ne pas manquer !

Webinaire

Un webinaire du président de la FMOQ au sujet de la fin annoncée de l'entente sur l'accessibilité (Lettre d'entente 368) se tiendra le **mercredi 24 avril à 12 h 15.**

Le Dr Marc-André Amyot fera une adresse aux membres qui sera suivie par une période de questions.

[Lien d'inscription au Webinaire de la FMOQ](#)

PRIX GILLES-DES ROSIERS

La FMOQ remet cette distinction pour souligner le travail exceptionnel d'un médecin omnipraticien dans le domaine de la formation médicale continue. L'AMQ est fière de vous informer que pour l'année 2023, le lauréat est le Dr Jacques Bouchard. Toutes nos félicitations !

Le conseil d'administration de l'AMQ